



## **SYNTHESE DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE**

### **DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

#### **PREAMBULE**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduit dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2022-2026.

Il permet :

- De formaliser les **concours financiers de l'État** aux collectivités locales.
- D'avoir une **vue d'ensemble claire des enjeux et dynamiques du territoire**.
- De mobiliser des **partenaires publics et privés** sur des projets communs.
- D'aboutir à un **plan d'actions concret** pour la relance et la transition écologique.

Il comprend :

- Un **diagnostic du territoire**,
- Une définition des **enjeux et orientations** stratégiques,
- Une **feuille de route** des actions,

Dans le cadre de l'élaboration du CRTE du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée-des-Baux-Alpilles (CCVBA) une Convention d'Initialisation du CRTE a été signée le 8 juillet 2021 entre l'Etat et la CCVBA. Cette convention engage ses signataires selon deux axes d'actions : « Les Alpilles un territoire résilient » et « Bien vivre dans les Alpilles ».

Le diagnostic de territoire a pour but d'éclairer les orientations du projet stratégique. Il prend en compte son histoire, ses forces, ses faiblesses et ses opportunités, la géographie de ses acteurs locaux, son potentiel économique... Le diagnostic s'appuie également sur un état des lieux écologique.

## RAPPEL DU CONTEXTE

Avec une population de 27 836 habitants pour une superficie de 319.8 km<sup>2</sup>, la Communauté de communes Vallée des Baux -Alpilles est un territoire aux caractéristiques rurales, structuré par les espaces naturels et agricoles. La CCVBA est composée de 10 communes, appartenant toutes au Parc Naturel Régional des Alpilles. La qualité de vie, le dynamisme commercial, économique et touristique, ainsi que la richesse patrimoniale historique et environnementale dont est doté le massif des Alpilles, très protégé, contribuent à son rayonnement international.

La Communauté de communes mène une politique très ambitieuse de transition écologique de manière inclusive et transversale. Le dynamisme économique est au service des habitants et des entreprises avec pour objectif, inscrit dans son schéma de développement économique, de « préserver et valoriser les ressources spécifiques locales tout en recherchant l'innovation et la richesse ». Les Alpilles promeuvent un développement respectueux de son identité et donc intrinsèquement durable. Ce développement trouve un écho dans la coopération, au sein du Pays d'Arles ou les trois intercommunalités et les 29 Communes du PETR agissent de concert pour la transition écologique. Cet engagement fort et affirmé de lier économie et environnement s'est notamment manifesté, dès 2012, par le souhait de participer à l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) sans aucune obligation réglementaire, à nouveau acté cette année pour un nouveau plan élaboré au niveau du PETR, ou encore dans un contrat de transition écologique, toujours à ce échelle supra-communautaire, en portant des actions directes comme la faisabilité de la réutilisation des eaux usées afin de préserver nos ressources en eau.

Pleinement engagées pour le climat, les 10 Communes et l'intercommunalité agissent concrètement depuis 10 ans : labellisé territoire à énergie positive pour la Ville centre Saint-Rémy de Provence et la Communauté de communes (bâtiment BDM à énergie positive primé à trois reprises pour notamment l'utilisation de matériaux biosourcés locaux tels la balle de riz - filière en cours de structuration au niveau de la Camargue-, valorisation des énergies renouvelables notamment la biomasse et le solaire -chaufferie bois fonctionnant avec des granulés, chauffe-eau solaire et ombrières photovoltaïques-, aménagement d'espaces extérieurs favorables à la biodiversité) ; actions d'écomobilité ayant permis l'implantation de bornes de recharge électriques sur les Communes ; rénovation énergétique du parc public par toutes les structures, déploiement des pompes à chaleur, passage de l'éclairage public en leds, isolation, ombrières ; création d'une centrale photovoltaïque sur le site d'une ancienne décharge sur Maussane les Alpilles et Le Paradou, projet de 10 hectares dont la mise en service est prévue en 2022, équivalent à la consommation de 5000 foyer ; projet de centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge porté par la Commune de Saint-Rémy de Provence ; 40 000 m<sup>2</sup> d'ombrières installées sur le marché de Saint-Etienne du Grès ; végétalisation des villages et désimperméabilisation des sols ; aménagement qualitatif des zones d'activité ; soutien aux acteurs de l'ESS ; préservation de la ressource en eau en améliorant le rendement du réseau, en sécurisant les ouvrages, en recherchant des solutions alternatives à l'usage de l'eau potable, en développant les smart grids avec pour objectif de s'appuyer sur la transition numérique pour assurer la transition écologique ; déploiement du projet européen "Life intégré" porté par la Région Sud Provence Alpes Côte d'azur et l'ADEME, qui concourt au souhait d'accompagner la transition énergétique en promouvant des filières vertes dans le cadre d'une économie circulaire et en affichant clairement une politique ambitieuse de réduction et de valorisation des déchets ; initiative de la relance régionale de la filière amandicole en 2014 ; promotion d'un tourisme durable permettant l'expérience de la vie en Provence ; création d'une pépinière -incubateur à Fontvieille (bâtiment BDM à partir d'une ancienne friche) avec pour objectif de booster le territoire sur le plan économique et sur le plan de l'innovation, mais aussi d'avoir un impact fort sur la transition écologique à travers le choix des filières : Greentech et Nouvelles technologies appliquées à l'Agriculture et l'Alimentation. La Bergerie, qui ouvre ses portes, d'ici quelques semaines, accueillera aussi un espace de coworking permettant de concilier travail et art de vivre provençal...

Le souhait de contractualisation pour la relance et la transition écologique s'inscrit dans cette démarche globale et cette volonté d'irriguer toutes les politiques publiques. Les objectifs poursuivis par ce dispositif permettront de proposer de nouvelles actions concrètes et des réponses pertinentes à la transition écologique, à la cohésion sociale et au développement économique dans le respect de notre identité et de notre environnement : un développement plus durable, moins consommateur de ressources et d'énergie et facteur de création d'emplois.

## 1. Territoire et démographie

La CCVBA est située dans la région Provence Alpes Côte d'azur, dans le département des Bouches-du-Rhône au Sud –Est de la France. Cette localisation stratégique, à la croisée de l'axe rhodanien nord/sud et de l'axe méditerranéen est/ouest, près de grands axes autoroutiers, à moins d' 1h de voiture des gares et aéroports internationaux, offrant une ouverture sur le territoire français et même européen, constitue donc un réel atout.

La Communauté de communes fait partie du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles avec ACCM et Terre de Provence. Elle est composée de 10 communes toutes situées sur le territoire du Parc Naturel Régional des Alpilles : Aureille, Les Baux de Provence, Eygalières, Fontvieille, Mas-Blanc des Alpilles, Maussane les Alpilles, Mouriès, Le Paradou, Saint-Étienne du Grès et Saint-Rémy de Provence.

Composée de 27 836 habitants sur 319.8 km<sup>2</sup>, la CCVBA représente 1.01 % du territoire régional en superficie et 0.55% de sa population. De 1999 à 2018, la population a augmenté de 2573 habitants. Seules deux communes, Les Baux de Provence et Eygalières, perdent des habitants. Les projections des PLU permettent d'estimer la population en 2030 à plus de 31 000 habitants.

Le territoire est très touristique, la population explose en période estivale, d'après le nombre de lits touristiques on peut estimer une population supplémentaire de près 30 000 personnes, hors travailleurs salariés, soit le double de sa population. A ce titre, la Commune de Saint-Rémy de Provence bénéficie d'un surclassement avec une population totale de 19 336 habitants (dont 9 443 de population touristique). Les Communes d'Eygalières, de Maussane les Alpilles et du Paradou travaillent également à cette demande de surclassement.

Territoire rural peu artificialisé, la CCVBA est globalement peu dense : 87 habitants au km<sup>2</sup> pour 400 habitants au km<sup>2</sup> au niveau départemental, 143 au niveau régional et 105 au niveau national.

Le territoire est découpé en plusieurs bassins de vie, mais 6 communes dépendent du même bassin Saint Rémois.

On retrouve deux unités urbaines de Saint-Étienne du Grès à Saint-Rémy et de Fontvieille à Mouriès.

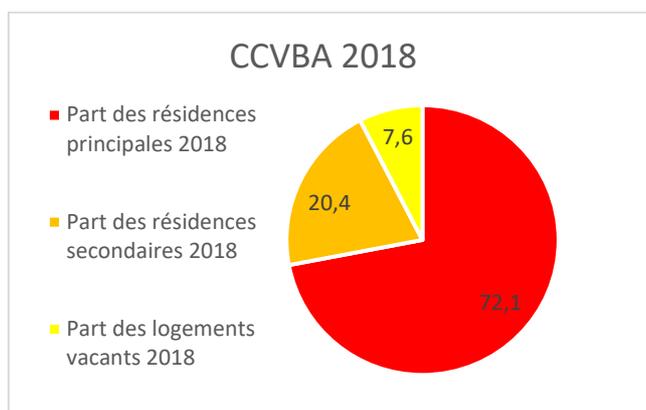
La population est vieillissante avec 35.5% de personnes de plus de 60 ans (29.9% au niveau régional et 24.9% au niveau national) et seulement 12.3% pour la tranche 15-29 ans. Depuis 2013, le nombre de plus de 75 ans est supérieur à celui des 15-29. Cet élément influe également sur la composition des ménages, la grande majorité des familles étant sans enfant de moins de 25 ans.

Forces	Faiblesses
<p>Une localisation stratégique</p> <p>Une desserte autoroutière et ferroviaire ouvrant le territoire sur l'Europe</p> <p>Un territoire attractif et connu</p>	<p>Les caractéristiques rurales du territoire induisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un réseau routier interne limitant les possibilités de capter des flux importants</li> <li>• Une desserte de transports en commun faible et non adaptée</li> </ul> <p>Une population vieillissante avec une moyenne d'âge de plus de 60 ans</p>

	<p>Une attractivité qui semble être tournée vers une population plus âgée ou non résidente à l'année</p> <p>Une population du plus du double des recensements du fait des touristes qui entraînent des questions de déchets, d'eau, d'assainissement, de mobilités, mais aussi d'usages des logements (un taux de résidences secondaires important)</p>
<p style="text-align: center;"><b>Enjeux</b></p> <p>Politiques publiques pour les personnes âgées, mais aussi pour attirer et conserver les jeunes et les actifs</p> <p>Attractivité</p> <p>Besoins de service public : commerces et services dont ceux de santé, services publics d'eau, d'assainissement, de déchets et de mobilité</p> <p>Problématique d'accessibilité numérique et physique</p>	

## 2. Logement

Le territoire bénéficie en 2018 de plus de 17 000 logements, soit 5000 de plus qu'en 1999. La part des vacances est plus faible (7.6%) qu'au niveau national (8.2) et identique à la part régionale. En revanche, la part des résidences secondaires, de 20.4% sur le territoire, est plus forte que la moyenne nationale (9.7%) et que la régionale (17.8%). La part des résidences principales est à la baisse : 81.5 % en 1999 et 72.1 % en 2018.



22.8% des logements de la CCVBA ont été créés avant 1946 et 81% des logements sur le territoire sont des maisons individuelles.

L'intercommunalité étant de moins de 50 000 habitants et sans ville de plus de 15 000 habitants, les communes ne sont pas dans l'obligation de la loi SRU de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux, proportionnel à leur parc résidentiel. Le territoire dispose néanmoins de 514 logements sociaux en 2020.

10 établissements pour personnes âgées (autonomes ou dépendantes) sont présents sur le territoire pour un total recensé de 585 places, et pour 3 732 personnes de plus de 75ans en 2018.

4 communes ont une convention pour les logements saisonniers du fait de leur classement en commune touristique : Saint-Rémy-de-Provence, les Baux de Provence, Maussane les Alpilles et Fontvieille.

38 OAP (orientation d'aménagement et de programmation) sont prévues dans les PLU des communes sur le territoire de la CCVBA en 2022, pour la majorité relative aux logements.

Il existe peu de données sur la performance énergétique des logements du territoire.

Forces	Faiblesses
20% de résidences secondaires qui démontrent l'attrait du territoire.	<p>Difficulté de se loger à titre permanent et pour les saisonniers</p> <p>20% de résidences secondaires ce qui peut entraîner la perte de la vie du village hors période estivale/weekend/vacances</p> <p>Peu de données précises sur la qualité énergétique des logements.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Enjeux</b></p> <p>Consolider ou renforcer le parc de logement des résidences principales</p> <p>Réflexion sur la fiscalité des résidences secondaires : TH secondaires, THLV, contrôle accentué sur les locations via les plateformes (Airbnb et assimilés) pour la taxe de séjour</p> <p>Problématique des logements insalubres / énergétiquement décent obligation réglementaire (RT 2020)</p> <p>Logement Intergénérationnel (sensibilisation) – prévu au SDE</p> <p>Zéro Artificialisation Nette (ZAN) + coefficient d'emprise au sol</p> <p>Logements saisonniers</p> <p>Connaissance des performances énergétiques des logements et actions pour la rénovation des passoires thermiques</p> <p>Problématiques déchets et eau- assainissement pour la saison touristique</p> <p>Attrait supplémentaire depuis la crise sanitaire pour les territoires plus ruraux réputés pour leur qualité de vie. Exode urbain réel ou bulle liée au contexte ?</p>	

### 3. Economie & Emploi

Sur le territoire de la CCVBA le secteur d'emploi principal est le secteur tertiaire qui représente 72% des emplois sur le territoire et dont la tendance est à l'augmentation. Suivent les secteurs de la construction, de l'agriculture et de l'industrie.

Les retraités sont la catégorie socio-professionnelle principale sur le territoire, ils représentent 34,5 % de la population en 2018 et la tendance est à l'augmentation. Ils sont suivis, dans l'ordre, des employés (14,3%

tendance à la baisse), professions intermédiaires (13,1% tendance à la hausse), personnes sans activités professionnelles (12,5% tendance à la baisse), ouvriers (9,3% tendance à la baisse), cadre et professions intellectuelles supérieures (8% tendance à la hausse), artisan-commerçants-chefs d'entreprises (6,8% tendance à la hausse), agriculteurs exploitants (1,5% tendance à la baisse).

Entre 2011 et 2019 la création d'entreprises évolue de 12.3% soit une moyenne de 521 entreprises créées en 18 ans. Il y a en moyenne 92.3 emplois pour 100 actifs occupés sur le territoire de la CCVBA en 2018. Le taux de chômage sur le territoire de la CCBA en 2018 est de 12,2% (13% au national) soit un total de 1511 personnes.

La Communauté de communes est la seule intercommunalité de la Région, à forte croissance de l'emploi à présenter un profil rural et sur le plan économique un profil essentiellement touristique-résidentiel. Selon l'étude porté par la région Sud avec les agences d'urbanisme, l'élément de différenciation territoriale choisi et soutenu par le schéma de développement économique, de considérer les ressources locales et le territoire en tant que ressource à valoriser, pourrait expliquer cette performance.

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<p>Un secteur agricole important : l'agriculture, un élément primordial de la structuration du territoire et du tissu économique / une agriculture diversifiée /des productions locales et emblématiques, de qualité, et valorisées par de nombreuses AOP et IGP</p> <p>Un pôle de services et de commerces bien en place pouvant répondre aux besoins résidentiels de la population</p> <p>Un tissu économique de petites entreprises, adapté à la structure du territoire, offrant une plus grande proximité, moins dépendantes des crises et donc moins fragile</p> <p>Un développement économique basé sur le territoire et ses atouts : préserver et valoriser les ressources spécifiques locales tout en recherchant l'innovation (ligne directrice du schéma de développement économique)</p> <p>Un lien fort entre l'attractivité touristique et le poids du secteur du bâtiment</p> <p>Renommée nationale et internationale grâce au tourisme</p> <p>Forte croissance du taux d'emplois par rapport au niveau régional et national</p> <p>Un territoire attractif La période sanitaire qui semble redessiner l'aménagement du territoire national avec l'envie de travailler hors des grands centres urbains</p>	<p>Une économie très orientée sur les activités présentes et touristiques</p> <p>Un tissu composé quasiment exclusivement de TPE</p> <p>La présence de nombreuses petites exploitations agricoles difficilement rentables / un manque de main d'œuvre agricole qualifiée / une problématique de reprise des exploitations agricoles</p> <p>Des disponibilités foncières limitées</p> <p>Connectivité fibre</p>

## Enjeux

- Concilier développement économique et sobriété foncière : Le foncier économique se trouve au cœur de multiples injonctions contradictoires allant de la sobriété foncière à la volonté de redynamiser le tissu économique français. L'un des enjeux est de trouver les outils permettant de mettre en œuvre le zéro artificialisation nette et les besoins des entreprises (accueil et développement)
- Concilier développement des entreprises et transition écologique en les accompagnant dans cette transition et en accueillant des entreprises déjà engagées dans une économie durable
- Nécessité absolue de permettre aux entreprises et aux salariés de bénéficier de la fibre partout. Problématique accentuée par le besoin de télétravail depuis la crise sanitaire et par l'attrait de vivre et travailler hors centres urbains
- Mobilité sur le territoire
- Le maintien de l'agriculture locale sur le territoire et l'accompagnement à l'agroécologie et au développement de nouvelles filières en lien avec l'agriculture (tel le pastoralisme ou tourisme vert)
- Développer des filières à haute valeur ajoutée pour le territoire et conforter les secteurs d'activités historiques en s'appuyant sur les ressources des Alpilles : Numérique, Green-Tech, Ecoconstruction, Bois, Economie circulaire, Agroécologie, Pastoralisme, Artisanat du patrimoine et la culture dont le cinéma, Artisanat d'art, Commerce
- S'appuyer sur les ressources humaines des Alpilles pour structurer l'offre de formation et améliorer l'accès à l'emploi
- Favoriser le maintien et le développement des commerces et services de proximité
- Valoriser les savoirs faire des Alpilles
- Promouvoir les circuits courts
- L'emploi touristique, très présent sur le territoire qui structure l'économie sans pour autant la rendre dépendante du tourisme.

## 4. Mobilité

Une étude détaillée de la mobilité sur le territoire de la CCVBA a été menée afin de préparer le transfert de cette compétence des communes vers l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Depuis, cette date l'autorité organisatrice du transport (AOM) sur le territoire est la CCVBA, la Région étant l'AOM régionale.

L'étude a identifié un certain nombre d'enjeux en matière de mobilité :

- Un territoire concerné par plusieurs bassins de vie : Avignon ; Arles ; Salon de Provence ; Saint Martin de Crau ; Gard
- Un territoire dépendant de l'extérieur et des équipements présents sur les communes alentours (attrait pour Avignon/ Arles/St Martin de Crau) => enjeu de connexion avec les pôles multimodaux ou villes de destination extérieures au territoire, lien avec les AOM voisines nécessaire.
- Une offre de transport collectif limitée, un territoire mal desservi vers l'extérieur mais aussi en interne. Seulement 2,3% des déplacements sur le lieu de travail s'effectuent en transport en commun contre une moyenne de 15.2% en France en 2018
- Un manque d'offre en transport collectif entre le nord et le sud du territoire dû à la présence du massif des Alpilles => importance du maintien voire du déploiement sur toute l'année de la ligne 57 reliant Avignon Arles en passant notamment par les Baux et Maussane.

- Un usage de l'automobile trop important (81% des déplacements au lieu de travail effectués en voiture, 92% des ménages du territoire possédant au moins une voiture en 2018), entraînant des nuisances : pollutions, accidents, bruit, occupation de l'espace public => enjeu environnemental, nécessité d'agir sur les comportements et proposer des services alternatifs crédibles à l'usage de l'automobile (seule) dans les trajets du quotidien : covoiture, autopartage, mobilités douces, etc.
- Un parc de véhicule roulant principalement au gazole (65% contre 34% à l'essence) => nécessité de développer les véhicules propres : réflexion station bioéthanol ; aide véhicules électriques
- Un réseau public de 13 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides déployé par la CCVBA sur l'ensemble du territoire (soit 26 points de charge)
- Une population vieillissante et des jeunes qui n'ont pas de véhicules, confrontés à des difficultés de déplacement => enjeux en termes de mobilité sociale et solidaire, un service public de transport privé sur les communes à maintenir
- Un territoire très touristique avec peu d'offre de desserte en transport différencié pour les sites touristiques => meilleure desserte des points touristiques à organiser pour éviter le tout voiture
- Une insuffisance de l'offre de voies vertes, pistes cyclables et équipements dédiés au regard des évolutions et pratiques des usagers (divers freins à l'usage quotidien) => enjeux de mobilité douce et notamment cyclable.

Pour mémoire, les transports représentent 48% des émissions de GES sur le territoire de la CCVBA avant les secteurs agricole et résidentiel.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon maillage du territoire, avec une superficie modeste, idéal pour une offre de mobilité de proximité</li> <li>- Bonne localisation, proche des gares et aéroports.</li> <li>- Un réseau de bornes de recharge sur l'ensemble du territoire</li> <li>- L'existence de services privés sur les Communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un territoire concerné par plusieurs bassins de vie et dépendant des équipements hors territoire</li> <li>- Des limites administratives qui peuvent être contraignantes pour une offre de mobilité cohérente territorialement.</li> <li>- Une offre faible de transport en commun, qui se limite aux bus (pas de réseaux ferroviaires) sur le territoire et peu utilisée dans les déplacements domicile-travail</li> <li>- Un manque d'offre de transport entre le nord et le sud Alpilles</li> <li>- Un usage très important de l'automobile</li> <li>- Une population vieillissante et des jeunes sans véhicule</li> <li>- Un usage quotidien des pistes cyclables rencontrant des freins à la pratique</li> <li>- Un territoire très touristique avec peu d'offre de transport pour les sites touristiques et très peu de lien avec les sites hors territoire</li> </ul>
<b>Enjeux</b>	
<p>Au croisement de toutes les politiques publiques, la mobilité soulève des enjeux importants pour les territoires en termes d'attractivité économique et résidentielle, de pollution (de l'air, sonore, visuelle), de qualité de vie, de tourisme, de sécurité...</p>	

Définir le périmètre d'actions de la CCVBA AOM du territoire en lien avec la Région AOM régionale

- Réduire le tout voiture
- Favoriser les mobilités douces
- Développer les mobilités partagées (autopartage – covoiturage)
- Rendre la mobilité durable accessible en mettant en œuvre une politique cyclable- mobilités actives
- Accompagner le développement des infrastructures biocarburants et GNV sur le territoire
- Informier au plus près de l'habitant sur les aides mobilisables
- Maintenir les services privés de transport sur les Communes
- Stationnement
- Ligne 57 sur les Alpilles
- Transport entre les gares et les aéroports sur les Alpilles
- Maillage avec les AOM voisines

## 5. Tourisme

Les Alpilles sont parmi les destinations prisées de Provence. Connues initialement par ses deux marques monde que sont les Communes des Baux de Provence et de Saint-Rémy de Provence, ainsi que par la présence d'un parc naturel régional, la création d'un office de tourisme intercommunal a permis d'asseoir la notoriété du territoire par la promotion d'Alpilles en Provence.

Près de 600 000 touristes y séjournent chaque année générant 3.9 millions de nuitées.

Le territoire de la CCVBA est bien situé et bien maillé pour le transport en voiture. Il est géographiquement proche de gares (Avignon, Arles...) et d'aéroports (Marignane) bien desservis. Il est très touristique de par sa localisation, son patrimoine, ses personnalités, ses paysages, son environnement naturel...

Il y a plusieurs acteurs sur le territoire de la CCVBA : l'office de tourisme intercommunal qui va définir la stratégie touristique du territoire et mettre en place des actions concrètes dans ce sens, mais aussi deux offices du tourisme municipaux : Les Baux de Provence et Maussane les Alpilles. On retrouve également la Région et le Comité Régional du Tourisme (CRT), le Département et My Provence, le Parc naturel régional des Alpilles et le PETR.

Alpilles en Provence est immatriculé auprès d'Atout France, l'agence de développement touristique de France, et à ce titre est habilité à concevoir et à commercialiser des prestations touristiques.

Plus de la moitié des hébergements touristiques sur le territoire de la CCVBA en 2017 sont constitués de locations saisonnières meublées (59%). Ce sont ensuite 15% de gîtes et 13% de chambres d'hôtes qui accueillent les touristes. Les locations saisonnières et meublées de tourisme ne représentent en fait que 13% de la capacité d'accueil touristique du territoire et les gîtes et chambre d'hôtes 8% au total. Le type d'hébergement majoritaire est le logement individuel, et l'hôtellerie est plutôt haute gamme.

20.4% de résidences secondaires caractérisent la CCVBA en 2018 ce qui signifie :

- une attractivité certaine qui se traduit par le désir d'acquisition d'un bien pour profiter du territoire de manière récurrente,
- une capacité de lits touristiques non marchands importante.

La population touristique de la CCVBA serait estimée à 29 873 personnes en plus sur le territoire en période estivale.

Le territoire est composé d'une commune labélisée "commune touristique", de 3 communes labellisées "stations classées de tourisme" et d'un surclassement, ce qui est la preuve d'une offre touristique adaptée et d'un accueil d'excellence.

Le constat a été fait que l'avenir du tourisme dépendra des réponses que nous apporterons aux enjeux actuels :

- Environnementaux : Le tourisme serait responsable de 8 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde et des problèmes environnementaux se posent localement, comme les déplacements, le stationnement, la pollution visuelle, sonore et de l'air par le tout voiture, la surfréquentation de certains sites à certains moments.
- Socio-économiques : Les interactions entre locaux, touristes et industries touristiques touchent des questions d'emploi, de logement et d'espace public. Il convient donc de s'assurer de l'équilibre des retombées économiques et sociales du tourisme sur le territoire.

Elus et socio-professionnels se sont donc engagés dans une stratégie visant à :

- Promouvoir la destination auprès de publics à plus de 3 ou 4h de voiture afin de favoriser le séjour plutôt que l'excursionnisme
- Réaffirmer le positionnement sur les atouts et les richesses des Alpilles pour proposer une expérience provençale : son environnement, sa cuisine, ses produits du terroir, ses savoirs-faires, son patrimoine bâti et culturel, ses artistes, ses traditions....
- Diversifier l'offre touristique en s'appuyant sur les activités et sports de nature, commercialiser des packs touristiques à destination des groupes et notamment des entreprises pour développer le tourisme d'affaire ou professionnel
- Développer les ailes de saison
- Promouvoir un tourisme durable

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un territoire connu nationalement et internationalement</li> <li>- Deux marques monde : Les Baux de Provence et Saint-Rémy de Provence</li> <li>- La notoriété nouvelle d'Alpilles en Provence</li> <li>- Un territoire composé de paysages remarquables au cœur de l'environnement du Parc naturel régional des Alpilles.</li> <li>- Une offre d'activités touristiques variée en pleine nature ou en cœur de village.</li> <li>- Le tourisme est une source d'emploi qui participe au développement économique des lieux</li> <li>- La puissance de l'imaginaire provençal soutenu par les guides touristiques de nombreux pays</li> <li>- La très grande disponibilité des professionnels du tourisme locaux et de toutes les activités tout au long de l'année</li> <li>- La qualité de l'hôtellerie et les investissements permanents</li> <li>- La capacité d'accueil en hébergements touristiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une fréquentation saisonnière trop affirmée avec comme corollaire un encombrement automobile marqué</li> <li>- Être considéré comme une destination d'excursion depuis les grands centres urbains proches</li> <li>- La concurrence autour du mot Provence</li> <li>- La gouvernance touristique morcelée</li> <li>- Un déséquilibre du logement, préférés à la location saisonnière plutôt qu'annuelle ce qui crée des difficultés de logement pour les locaux.</li> <li>- Un manque d'hôtels intermédiaires</li> <li>- Des problématiques en matière de gestion de l'eau, l'assainissement, des déchets de la mobilité (venir sur le territoire et s'y déplacer)</li> <li>- La gestion de la fréquentation des lieux naturels touristiques (pollution, déchets, destruction des milieux).</li> </ul>

### Enjeux

- Concilier attractivité touristique et art de vivre
- Concilier développement touristique et environnement naturel
- Promouvoir la destination favorisant le séjour plutôt que l'excursionnisme
- Réaffirmer le positionnement sur les atouts du territoire et les richesses des Alpilles pour proposer une expérience provençale : son environnement, sa nature, sa cuisine, ses produits du terroir, ses savoirs-faires, ses entreprises, son patrimoine bâti et culturel, ses artistes, ses traditions....
- Diversifier l'offre touristique en s'appuyant sur les activités et sports de nature, commercialiser des packs touristiques à destination des groupes et notamment des entreprises pour développer le tourisme d'affaire ou professionnel
- Développer les ailes de saison
- Promouvoir un tourisme durable

## 6. Energie

L'énergie est un enjeu au cœur des préoccupations actuelles du réchauffement climatique. La production d'énergie est un domaine qui génère des GES responsables du réchauffement climatique et de la dégradation de l'environnement dans son ensemble et de la santé. C'est pourquoi avoir un point de vue à plus ou moins long terme sur les modes de productions et de consommations d'énergies sur un territoire est important.

En 2022 sur le périmètre de la CCVBA les sources de production d'énergie sont l'énergie solaire et la cogénération (pour une installation).

Les énergies renouvelables sont souvent une source de production d'énergie dépendante des aléas climatiques. Leur production ne permet pas encore de garantir de manière continue et équilibrée la distribution d'énergie sur le territoire. Le caractère alternatif de ces énergies est à prendre en compte de même que le mode de production des équipements servant à la génération de celles-ci.

Concernant les consommations d'énergies :

- En 2018 la consommation finale d'énergie de la CCVBA était de 49 164 tep (tonne équivalent pétrole) soit une moyenne de 1.76 tep consommées par habitant, contre une moyenne de 3.66 tep par habitant en France en 2020.
- Les dépenses énergétiques de la CCVBA en 2021 (électricité et carburant) s'élèvent à 563 464 € (tous budgets confondus), dont 377 422 € d'électricité et 186 042 € de carburant (surtout les BOM). Cela en prenant en compte le fait qu'au siège de la CCVBA il y a 25kWh par an d'autoconsommation électrique.

Les produits pétroliers sont les principales sources d'énergies consommées sur le territoire et les transports routiers sont le premier secteur de consommation en 2018.

Les consommations électriques des secteurs de l'industrie et de l'agriculture représentent moins de 10% de la consommation d'électricité, puis vient le secteur tertiaire qui représente 26% des consommations électriques de la CCVBA soit 54 623 MWh en 2020.

Le secteur résidentiel est le secteur le plus consommateur d'électricité. Ce sont principalement les appareils électroménagers et chauffages qui consomment de l'électricité dans ce secteur. Sur le territoire de la CCVBA ce sont 54% des logements qui sont chauffés par des moyens électriques, puis viennent le bois, le fioul, et le gaz naturel.

16.6% des ménages qui sont en précarité énergétique en 2018 soit environ 2 055 ménages contre 14% en France et 12,2% en PACA.

La précarité énergétique est définie par l'ADEME comme la situation d'une personne qui "éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat". Elle est quantifiée selon le pourcentage du revenu utilisé dans les dépenses énergétiques c'est-à-dire que sont en précarité énergétique les ménages qui consacrent plus de 10 % de leurs revenus aux dépenses d'énergie dans le logement.

13.8% des ménages de la CCVBA sont en précarité sur le plan de la mobilité quotidienne, c'est-à-dire qu'ils dépensent en moyenne 1 731€ par an, majoritairement en carburant, pour leurs déplacements quotidiens.

Concernant la production d'énergie sur le territoire :

- Le territoire de la CCVBA produit 16 358 MWh en 2020, principalement à partir d'énergie solaire photovoltaïque, soit 7.9% de l'électricité consommée sur le territoire.
- La principale source de production d'énergie est la biomasse qui représente 63% de la production d'énergie.
- Elle est suivie de l'énergie solaire PV représentant 27% de la production d'énergie et 84% de la production d'électricité de la CCVBA en 2020.
- La production d'électricité sur le territoire de la CCVBA représente 0.5% de l'énergie produite en PACA (3 021 153 MWh) en 2020, sachant que la région PACA produit 10.7% de sa consommation électrique en 2020.
- Sur le territoire de la CCVBA, la production d'électricité a été multipliée par 10 en presque 10 ans, et la production d'électricité à partir d'énergie solaire a été multipliée par 8 entre 2011 et 2020.

Il n'y a pas de production d'électricité à partir d'énergies éolienne, d'hydraulique, de bioénergie, de géothermie ou autres sur le territoire de la CCVBA, les seules sources de production d'électricité sont l'énergie solaire et la cogénération.

L'énergie solaire est le potentiel de production électrique le plus important sur le territoire. L'énergie produite à partir de la biomasse a également un potentiel encore peu développé qui peut être pris en compte mais dans une moindre mesure en l'état actuel.

Des projets photovoltaïques ont également été réalisés sur les communes du territoire et d'autres sont encore en cours ou bien en réflexion pour certaines communes.

Une étude est actuellement menée par le PETR du Pays d'Arles et le PNRA sur le foncier dérisqué afin d'offrir une analyse claire des potentiels solaires sur les bâtiments publics et parkings des communes.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- fort potentiel de production d'énergie à partir de l'énergie solaire</li> <li>- potentiel de création d'énergie à partir de la biomasse pour la production de chaleur, mais également pour du compostage.</li> <li>- potentiel de la forêt non exploitée à ce jour de façon optimale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- peu de foncier à mettre à disposition exclusive de la production d'énergie renouvelables</li> <li>- pas ou très peu de potentiel de développement d'énergie à partir de sources d'énergie hydraulique, éolienne, ou géothermique...</li> <li>- un territoire aujourd'hui très dépendant des énergies fossiles</li> <li>- un cout des factures énergétiques en hausse pour tous : particuliers, entreprises et collectivités (sur la</li> </ul>

CCVBA, grosse consommation d'énergie pour les stations de pompage d'eau et le fonctionnement des STEP)

### Enjeux

Accélérer la transition énergétique  
 Réduire la demande d'énergie : sobriété énergétique (consommation) et efficacité énergétique (rénovation et neuf))  
 Augmenter la production d'énergies renouvelables  
 Agir à tous les niveaux : particuliers, entreprises et collectivités  
 Connaître les « passoires énergétiques »  
 Lutter contre la précarité énergétique  
 Faire de l'utilisateur un conso-acteur  
 Utiliser le potentiel des CEE  
 Accompagner la montée en compétences des artisans et entreprises de la rénovation  
 Accompagner les habitants dans leurs démarches

## 7. Air

Les Gaz à Effet de Serre (GES) sont des gaz présents dans l'atmosphère qui retiennent une partie de la chaleur reçue par le soleil dans l'atmosphère. L'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère se traduit par une hausse de la température.

Le transport routier et les produits pétroliers sont la cause de la plus grande partie des émissions de GES sur le territoire de la CCVBA en 2018.

La moyenne des émissions de GES française est 1.91 teq CO<sub>2</sub> par habitant, celle de la CCVBA est de 1.47 teq CO<sub>2</sub> par habitant en 2016.

Les plus importantes émissions de particules fines sur le territoire sont dues au secteur résidentiel en 2018.

Les produits pétroliers sont les premiers responsables de l'émission de particules fines sur le territoire de la CCVBA en 2018, ils représentent 51% des émissions, suivi de près par le bois énergie (généralement brûlé) représentant 47% des émissions. Les autres énergies représentent une part très faible des émissions de particules fines.

### Forces

- potentiel de captage du CO<sub>2</sub> avec 54% de terre agricole en 2018 et de 39.6% de forêt et milieux semi naturels.
- parc de véhicule composé à 66% de véhicules classés crit'air 1 et 2, les véhicules les moins polluants

### Faiblesses

- attrait touristique du territoire = forts pics de pollution à des périodes précises de l'année.
- l'omniprésence de la voiture en grande majorité diesel

## Enjeux

- Environnement et santé
- Neutralité carbone : équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'absorption du carbone par les éléments naturels
- Augmenter le potentiel de stockage naturel du carbone en préservant et restaurant les puits carbonés naturels : absorption du carbone par les écosystèmes (forêt, végétaux, couvre sols...)
- Augmenter le potentiel de valorisation de la biomasse (filière bois, déchets verts en paillage ou compostage, boues des Step...)
- Augmenter le potentiel de réduction des GES :
  - Eviter le brûlage des déchets verts
  - Réduire l'impact des modes de chauffage polluant
  - Développer le maillage des bornes de recharge électrique
  - Soutenir le développement des stations GNV
  - Développer un plan vélo
  - Développer les alternatives à l'autosolisme et à la voiture individuelle
  - Accélérer la conversion des flottes auto des collectivités

## 8. Environnement

### CLIMAT

D'après les études du GREC de la Région Sud l'évolution naturelle du climat est perturbée par les émissions mondiales de gaz à effet de serre liées aux activités anthropiques

L'évolution du climat et en particulier les tendances induites sur les valeurs extrêmes des paramètres météorologiques auront des impacts sur la ressource en eau, l'agriculture, la biodiversité, la forêt, mais aussi le confort thermique dans les logements, et par conséquent, sur la demande énergétique (climatiseurs) ainsi que sur la santé des populations.

La vulnérabilité des populations et des territoires dépendra du climat futur, de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques (inondations, sécheresses...), mais aussi des politiques locales (planification, aménagement du territoire...) et des moyens mis en œuvre pour lutter contre le changement climatique.

Les écosystèmes, tant terrestres que marins, sont fortement affectés par le climat et donc par le changement climatique. Les conséquences récentes et à venir sur l'environnement naturel et la biodiversité représentent réellement des risques majeurs pour plusieurs raisons :

- i) le changement climatique récent et projeté se fait à un rythme plus rapide que tout changement passé, remettant en cause la possibilité de remplacement d'une espèce par une autre,
- ii) les impacts climatiques se combinent à d'autres facteurs de stress comme le changement d'usage des sols, la pollution et le développement des infrastructures, entraînant des évolutions dans la composition et le fonctionnement des écosystèmes, et impliquant une perte d'espèces bien plus rapide que leur remplacement,
- iii) le remplacement d'espaces spécifiques, comme les paysages alpins, les prairies ou les zones humides – auxquels nous attachons une valeur (économique, patrimoniale, esthétique, etc.), – par d'autres écosystèmes peut représenter une perte pour notre société.

D'après le GREC PACA d'ici à 2100 avec l'augmentation de la température de +1,5°C le niveau de la mer montera de 40cm, avec +2°C de 55cm et avec +3°C de 70cm.

## OCCUPATION DES SOLS

Le territoire de la CCVBA en 2018 est composé à 54% de territoires agricoles, puis à 40% de forêt et milieu semi-naturel, puis à 6% de territoire artificialisé et enfin à une part infime de zone humide.

L'artificialisation<sup>1</sup> se définit communément comme la transformation d'un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...)

Entre 2009 et 2019 174,6 ha ont été artificialisés sur le territoire, soit 0,5% de la superficie de la CCVBA. Le taux d'artificialisation sur le territoire de la CCVBA est relativement faible il est de 5.6 % contre 7,2% en région PACA.

## PNRA

Le Parc Naturel Régional des Alpilles (PNRA) a été créé en février 2007, il est, à cette date, le 5<sup>ème</sup> Parc naturel régional en région PACA et il englobe 16 communes du territoire des Alpilles dont 10 qui se situent sur le territoire de la CCVBA. Le Parc Naturel Régional des Alpilles est défini comme un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère mais fragile. Son territoire est classé par décret du Premier Ministre pris sur rapport du Ministre en charge de l'environnement pour une durée de douze ans maximums.

Le Parc est en charge de faire appliquer une charte présentant un projet de territoire qui fixe des axes de développement, des objectifs à atteindre et des actions à conduire. Elle est élaborée en concertation par les élus, les associations, les institutionnels, les acteurs socioprofessionnels et les habitants

La charte du Parc est le document de référence qui présente le projet de territoire et fixe les axes de développement, les objectifs à atteindre et les actions à conduire par le Parc. Les parcs naturels régionaux ont une durée de classement de 15 ans et la Charte du PNRA arrivera à son terme en 2022. Ainsi le Conseil régional et le Syndicat Mixte du Parc ont lancé en juin 2018, la procédure de renouvellement du classement du territoire des Alpilles en Parc Naturel Régional. La révision du projet de territoire et donc du projet de charte est actuellement en cours.

## RISQUE ET PROTECTION

Il y a plusieurs risques naturels qui peuvent concerner les communes de la CCVBA, les inondations, les séismes modérés, les mouvements de terrain, la rupture de barrage, les incendies et feu de forêt, la rupture de barrage et un risque industriel pour la commune de Fontvieille.

On peut également retenir d'autres risques liés à la pollution de la nappe phréatique par les cuves de stockage des particuliers situées dans périmètre de captage et qui fuient et ne sont pas signalées ou inconnues. Il y a également les risques liés au réchauffement climatique qui ont un impact sur l'eau, la biodiversité, et sur l'environnement en général.

Des moyens de défense de l'environnement ont été mis en place sur le territoire visant à protéger certains espaces naturels, à en règlementer l'accès et les activités, mais également à protéger le territoire contre les risques auxquels il peut être soumis.

<sup>1</sup> Les données au 1<sup>er</sup> janvier 2019 | Portail de l'artificialisation (biodiversitetousvivants.fr)

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire peu artificialisé et composé de nombreux espaces naturels.</li> <li>- Une capacité d'absorption du carbone avec 66% de territoires agricoles et de milieu semi-naturel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de surface à désartificialiser pour trouver des compensations à l'artificialisation des sols prévue par la ZAN.</li> </ul>
<p><b>Enjeux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé.</li> <li>- Fertilité des sols</li> <li>- Biodiversité</li> <li>- Puits naturels et végétalisation</li> <li>- Trouver des surfaces sur le territoire à désartificialiser pour compenser toute nouvelle artificialisation (pour se loger et travailler).</li> <li>- Requalification des espaces</li> <li>- Trames bleue, verte et noire</li> <li>- Préserver et restaurer les milieux aquatiques</li> <li>- Se protéger : inondation, incendie, coordination des PCS par un plan intercommunal de sauvegarde</li> <li>- Renforcer la protection des captages</li> <li>- Faire la chasse à l'infiltration des micropolluants : par les eaux de pluie et de ruissellement, par l'agroécologie</li> <li>- Sensibilisation à la qualité de l'eau et l'impact des eaux de surface sur la nappe phréatique.</li> <li>- Gestion de l'impact du tourisme sur l'environnement et le territoire</li> <li>- Révision du PCAET porté par le PETR</li> <li>- Enjeux de mise en œuvre équitable du ZAN au niveau régional via le SRADDET et au niveau du Pays via le SCOT</li> </ul>	

## 9. Agriculture et alimentation

Les productions sur le territoire de la CCVBA sont principalement des cultures de fruits ou autres cultures permanentes ou de la Polyculture et/ ou polyélevage.

En 2020 le territoire de la CCVBA compte 54% de terre agricole dont 12 170 hectares de Surface agricole Utile (SAU) soit 38% du territoire, et 17,1% du territoire est constitué de surfaces agricoles biologiques en conversion.

Il y a 127 exploitations engagées dans l'agriculture biologique sur le territoire de la CCVBA en 2019.

Plusieurs AOP et IGP : l'huile d'olive, l'olive noire, les olive concassées, le vin (IGP Alpilles), le vin des Baux de Provence, le foin de Crau, et l'agneau de Sisteron. Certains commerces, artisans, agriculteurs, restaurateurs... sont labélisés Valeur Parc et participent ainsi au développement durable du territoire.

Ces compétences sont partagées : communes (restauration scolaire, PLU et zonage agricole...), Parc (actions nombreuses en faveur de l'agriculture, ambitions nouvelles au sein de la nouvelle Charte et ingénierie), PETR – à travers le plan alimentaire territorial – PAT- et la Charte agricole et l'ingénierie disponible). La Communauté de communes intervient essentiellement dans l'accompagnement des filières en lien avec

l'agriculture, l'alimentation et les Greentech au niveau de la pépinière incubateur de la Bergerie ou à travers sa convention d'intervention foncière avec la SAFER.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 54% territoires agricoles = potentiel de captage du carbone</li> <li>- Nombres d'AOP et IGP sur le territoire</li> <li>- entreprises écoresponsables et labélisées qui participent au développement durable du territoire et au respect de l'environnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- peu d'agriculteurs sur le territoire.</li> <li>- réchauffement climatique fait augmenter le potentiel d'incendies, de sécheresse, et de canicule.</li> <li>- recharge de la nappe dépendante de l'irrigation</li> </ul>
<p><b>Enjeux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la sécurité alimentaire</li> <li>- Améliorer la nutrition</li> <li>- Promouvoir l'agriculture durable</li> <li>- Préserver le bâti agricole</li> <li>- Favoriser la transmission des exploitations</li> <li>- Irrigation et partage de l'eau</li> <li>- Réutilisation des Eaux Usées Traités (REUT)</li> <li>- Développement des circuits courts</li> <li>- Développement des innovations sur l'agriculture et l'alimentation, notamment via la pépinière-incubateur de la Bergerie</li> <li>- S'appuyer sur l'expertise du PETR (PAT et Charte agricole) et du Parc (actions en faveur de l'agriculture)</li> </ul>	

## 10. Eau

L'eau nous oblige à repenser de fond en comble notre modèle de développement encore trop aquavore. Économiser, réduire, réutiliser faire de cette question un enjeu partagé, autant de conditions nécessaires pour parvenir à l'objectif fixé par les Assises de l'Eau en 2019 : réduire de 25 % en quinze ans le prélèvement de cette ressource. Les objectifs principaux des Assises de l'eau sont triples : Protéger et restaurer les milieux aquatiques ; Economiser et partager ; Améliorer la qualité des services aux usagers

Il y a plusieurs acteurs de l'eau sur le territoire :

- la CCVBA qui possède les compétences : assainissement des eaux usées, eau potable, gestion des milieux aquatiques (avec deux ouvrages gemapiens) et prévention des inondations et gestion des eaux pluviales urbaines.
- les communes exerçant les compétences en matière de ruissellement et de pluvial non urbain.
- les syndicats ayant la charge de la gestion de certaines ressources en eau et des canaux sur le territoire des Alpilles, au nombre de 4 :
  - Le Syndicat Intercommunal du Canal des Alpines Septentrionales (SICAS),
  - Le Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SIVVB),
  - Le Syndicat intercommunal d'assainissement de la Crau (SIAC),

- Le Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Anguillon
  - Le parc naturel régional des Alpilles qui est chargé de la gestion de la zone humide du marais de l'Ilon.
- La quasi-totalité du petit et grand cycle de l'eau est exercée par la Communauté de communes.

Plusieurs réglementations sont applicables concernant la gestion de la ressource en eau :

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), définit la politique à mener pour stopper la détérioration des milieux et atteindre le bon état de toutes les eaux : cours d'eau, plans d'eau, nappes souterraines, eaux côtières et eaux de transition (lagunes).

La Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) se focalise sur les enjeux dans les domaines de la GEMAPI, de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

Les Assises de l'eau ayant pour but de réduire les pollutions et de protéger les ressources et les milieux aquatiques.

Les contrats de nappes et de canaux dont le but est une gestion raisonnée des ressources en eau et la mise en place de moyens de lutte contre la pollution de ces ressources.

Depuis le transfert de la compétence, le réseau d'eau potable et d'assainissement est au cœur des préoccupations de la CCVBA. L'amélioration du réseau, son maintien dans le temps et l'optimisation de son fonctionnement sont le fruit d'actions successives qui s'inscrivent sur le long terme. La CCVBA poursuit un objectif de préservation de la ressource et de réduction des coûts à travers deux axes : Qualitatif avec pour objectif d'améliorer la sollicitation des milieux aquatiques ; Quantitatif afin d'améliorer le rendement du réseau.

Les cours d'eau identifiés sur le territoire de la CCVBA sont essentiellement des gaudres c'est-à-dire des petits cours d'eau à faible débit, ou débit intermittent. Les eaux souterraines, circulant au sein des Alpilles restent mal connues. En conséquence, aux vues des enjeux de partage d'usages, le Parc a souhaité accroître la connaissance des ressources en eaux souterraines. A cette fin, il porte une action dans le cadre du contrat de transition écologique du Pays d'Arles à travers une étude géologique et hydrogéologique du massif des Alpilles. Cette étude se veut un préalable à une étude de faisabilité de mise en place d'un observatoire des eaux souterraines.

Par ailleurs, dans le même contrat de transition écologique, la CCVBA porte une action de faisabilité de la réutilisation des eaux usées traitées, une partie pouvant l'être dans le cadre réglementaire (irrigation par exemple), l'autre avec demande d'expérimentation (demande faite auprès de l'état) sur le risque incendie et sur l'usage en nettoyage des quais de déchèteries ou de la voirie.

De plus, la CCVBA poursuit deux actions sollicitées par le SDAGE : d'une part le redimensionnement de la STEP d'Aureille et d'autre part une étude de faisabilité de la restauration d'une zone humide à Aureille, qui pourrait le cas échéant devenir un ouvrage gemapien au même titre que le barrage du Peirroo et le lac du Barreau.

Enfin, les enjeux d'imperméabilisation, de lutte contre le ruissellement et de prévention des inondations impliquent une gestion des eaux pluviales urbaines au plus près de la goutte d'eau en déployant des alternatives naturelles au tout tuyau.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un territoire disposant de ressources en eau, et proche du Rhône et de la Durance.</li> <li>- Une gouvernance quasi-unique du petit cycle et grand cycle de l'eau</li> <li>- Une prise en compte déjà réelle et suivie d'actions par la Régie de l'eau et de</li> </ul>	<p>La région connaît de faibles précipitations insuffisantes à elles seules pour alimenter la nappe</p> <p>Une région pouvant être soumise à des sécheresses intenses.</p> <p>Méconnaissance des ressources en eaux souterraines</p>

l'assainissement de la préservation de la ressource et de sa qualité	
--	--

### Enjeux

- Protéger les captages pour garantir une eau de qualité à la source
- Connaissance des captages privés
- Economiser et partager l'eau :
  - \* sobriété d'usage
  - \* augmenter les volumes d'eaux non conventionnelles (eaux grises, usées, pluviales)
  - \* augmenter les capacités de captage
- Préserver les milieux humides
- Développer les outils de gestion de l'eau : schéma directeur de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales, PGSSE
- Favoriser les changements de comportements (tarification différenciée, lutte contre les micro-polluants dans l'assainissement, conso acteur)
- Améliorer la sollicitation des milieux aquatiques
- Améliorer le rendement du réseau
- Améliorer les rejets en milieux naturels
- Limiter les conflits d'usage
- Développer une approche intégrée de la gestion des eaux pluviales urbaines et privilégier l'infiltration de la goutte d'eau au plus près de son point de chute au tout tuyau
- Préserver et restaurer écologiquement les milieux aquatiques
- Anticiper les risques de sécheresse et de pénurie de la ressource
- Anticiper le changement climatique et privilégier les espèces peu gourmandes en eau
- Intégrer les enjeux de l'eau à toutes les politiques publiques et projets d'aménagement

## 11. Déchets

La CCVBA a en charge la prévention, la collecte et le traitement des Déchets Ménagers (DMA) et des Déchets dits « Assimilés » des Activités économiques (DAE) collectés selon la même voie que ceux des ménages.

Les Déchets Ménagers Assimilés (DMA) sont composés des OMA, des déchets des déchèteries, mais également des déchets assimilés/déchets des activités économiques (DAE).

Les OMA (Ordures ménagères et assimilées) sont composées des OMR et des emballages, des papiers et du verre. Le verre et le papier sont collectés en apport volontaire (colonnes aériennes) via des prestataires privés.

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sont composées sur le territoire des déchets organiques et autres collectés en mélange. La collecte des OMR est assurée en régie sur le territoire de la CCVBA.

Trois déchèteries sont présentes sur le territoire sur les communes de Saint-Etienne-du-Grès, Maussane-les-Alpilles et Saint-Rémy-de-Provence. La Communauté de Communes assure la gestion du haut du quai (accueil public réception des déchets, gestion des demandes d'enlèvements et de rotations des bennes...) des 3 déchèteries. Le bas de quai est géré par le Syndicat Rhône Environnement : enlèvement des bennes et traitement des déchets.

Une déchèterie mobile assure la collecte des déchets verts exclusivement et sur les communes de Mouriès, Aureille et Fontvieille.

En 2021 le total des DMA était de 28 348 tonnes soit 1 tonne par habitant par an, avec une augmentation de 3% par rapport à 2019. Les déchets de déchèteries représentent la part la plus importante de déchets produits sur le territoire, avec 55%. Ils sont suivis des ordures ménagères résiduelles, puis du verre et enfin des emballages et papiers.

La production de déchets par habitant du territoire de la CCVBA est bien plus importante que la production nationale et régionale. La différence est due essentiellement aux apports en déchèterie (plus du double) et aux OMr.

Les catégories de déchets les plus représentées en déchèteries sont les végétaux (237.7 kg/hab.), les gravats (81.9 kg/hab.) et les encombrants (66.8kg/hab.). Ces trois flux représentent 80% de l'ensemble des apports. Ces apports importants peuvent s'expliquer en partie par la forte fréquentation des professionnels.

Dans cette production globale de déchets sur le territoire, on note cependant une baisse des OMA (OMr, emballages, verre, papier), depuis 2017, avec une diminution des OMr au bénéfice du tri.

Cette baisse peut s'expliquer par une identification de la prévention auprès des administrés depuis 2017 couplée à la politique de la CCVBA suite à la prise de compétence collecte la même année et la mise en place de la collecte en porte à compter de 2020 (phasée jusque 2022).

Les performances de tri sont satisfaisantes, globalement comparables aux moyennes nationales et bien supérieures aux moyennes régionales.

Les différents types de déchets n'ont pas la même proportion dans les OMA : les  $\frac{3}{4}$  pour les OMr, 13% pour le verre, 9% pour les emballages et 3% pour le papier.

Concernant le traitement des déchets, la Communauté de communes a délégué cette compétence au Syndicat de traitement Sud Rhône Environnement (SRE -Beaucaire) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 à la totalité de son territoire, soit les 10 communes.

En termes de valorisation, en 2020, la CCVBA a valorisé 59 % des déchets collectés : sous forme de matière plus de 55%) et 3,6% sous forme énergétique. 41% n'ont pu être valorisés, il s'agit essentiellement des Ordures ménagères résiduelles, lesquelles partent en enfouissement à Bellegarde.

Parallèlement, une réflexion a été engagée sur le traitement des déchets avec le bassin infra-régional rhodanien (Bassin du SRADDET et du PRPGD).

Réduire les quantités, recycler les déchets mais aussi favoriser leur réutilisation grâce à l'économie circulaire tels sont objectifs de la CCVBA, conformément au document de planification de la Région Sud, opposable depuis octobre 2019 : le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement et d'égalité des territoires (SRADDET) et notamment du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets qui y a été intégré.

Concernant les objectifs règlementaires à atteindre dans le cadre du SRADDET et du PRPGD, la CCVBA doit :

- diminuer de 87 kg/habitant (sur 875 kg/hab en 2015) pour atteindre l'objectif de -10% déchets ménagers en 2025 par rapport à 2015.
- Passer de 58.5% à 65% de valorisation des déchets en 2025.
- Réduire de près de 3500 tonnes les déchets en 2025 en décharge sur 7000 tonnes traitées en 2010 pour atteindre l'objectif des -50% en décharge en 2025.

Pour atteindre ces objectifs, différentes actions ont été engagées par la CCVBA et sont encore programmées notamment grâce au programme européen LIFE. A titre d'exemples :

- Une étude d'optimisation de la collecte des déchets en 2018 ayant ciblé plusieurs leviers
- Le déploiement de la collecte en porte à porte
- La mise à disposition de composteurs individuels

- La mise en place d'un service de broyage des déchets verts auprès des particuliers et des services techniques
- Une sensibilisation et communication ciblée
- La mise en place des autorisations d'accès en déchèteries.
- Le déploiement de la plateforme « mes démarches en lignes » pour le service déchets...

La CCVBA met également en place son Plan Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés, dont l'objectif est d'agir sur la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation (y compris le réemploi et la réutilisation), avec l'ensemble des acteurs du territoire.

<p><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- service inclus dans la direction du développement durable</li> <li>- fonctionnement en régie</li> <li>- transversalité interservices (notamment développement économique et touristique et appui d'un policier intercommunal pour l'aspect réglementaire, suivi terrain et répression)</li> <li>- politique de prévention (à développer)</li> <li>- tri/recyclage : extension des consignes de tri depuis 2018 sur l'ensemble du territoire, tonnages verre et emballages &gt; moyennes régionale et française</li> <li>- étude d'optimisation et feuille de route définie avec de nombreuses actions engagées et à venir</li> <li>- co-financements sur les actions (programme LIFE notamment)</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- quantité de production des OMr</li> <li>- déchets d'activité économique et notamment déchets liés à la saisonnalité et au tourisme</li> <li>- équipements absents ou vieillissants et contraints (quai de transfert - déchèteries)</li> <li>- niveau de production de déchets verts</li> <li>- mode de traitement des OMr et des encombrants (enfouissement sans valorisation particulière)</li> <li>- politique de communication (peu de visibilité)</li> <li>- fiscalité</li> <li>- dépôts sauvages/incivilités</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Enjeux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réduire la production des OMr en travaillant notamment sur le flux des biodéchets</li> <li>- augmenter le tri, le réemploi, le recyclage, la valorisation</li> <li>- développer l'économie circulaire pour une gestion efficace des ressources (écoconception, réemploi, économie collaborative et approvisionnement durable, etc)</li> <li>- assurer une meilleure gestion des déchets d'activité économique/professionnel</li> <li>- contenir les apports en déchèteries, avec notamment des tarifs adaptés pour les professionnels</li> <li>- doter le territoire d'équipements adaptés (requalification des déchèteries, création d'un quai de transfert et d'un centre technique nord)</li> <li>- réflexion sur les futurs modes et localisations de traitement des déchets de la CCVBA, notamment au regard du PRPGD.</li> <li>- tendre vers une fiscalité plus équitable</li> <li>- mettre en œuvre les pouvoirs de police pour les dépôts sauvages</li> <li>- étudier l'utilisation des déchets comme carburant</li> <li>- prévoir une valorisation des gravats localement et des déchets des STEP</li> </ul>	

## 12. Numérique

L'impact environnemental du numérique en quelques chiffres :

- 75% de l'impact environnemental du numérique se concentre sur la phase de fabrication des équipements
- 88% des Français changent de téléphone portable alors que l'ancien fonctionne toujours, et entre 50 et 100 millions de téléphones dorment dans des tiroirs. Pas moins de 70 matériaux différents, dont 50 métaux sont nécessaires pour fabriquer un smartphone.
- Le flux de déchets d'équipements électriques et électroniques augmente de 2% par an en Europe.
- Moins de 40% de ces déchets sont recyclés en Europe.

Le ministère de la transition écologique a élaboré une feuille de route numérique et environnement autour de trois axes :

1. Connaître pour agir : développer la connaissance de l'empreinte environnementale numérique.
2. Soutenir un numérique plus sobre : réduire l'empreinte environnementale du numérique, liée à la fabrication des équipements et au développement des usages.
3. Innover : faire du numérique un levier de la transition écologique.

La CCVBA s'est engagée dans le process de territoire intelligent avec notamment pour objectif la préservation des ressources.

A ce titre, trois objectifs sont poursuivis :

- Simplification des procédures pour l'usager du service public (qualité de service public)
- Optimisation de la gestion patrimoniale, notamment des réseaux (efficacité des services et réduction du coût de fonctionnement)
- Favoriser l'innovation.

Ce déploiement du numérique nécessite une approche sur l'inclusion numérique afin de permettre à toute personne d'avoir accès au service public sans passer par le tout dématérialisation. A cet effet, l'ensemble des services dématérialisés sont également accessibles au niveau de l'accueil physique au siège. Les Communes ont également mis en œuvre des actions accompagnant les habitants par les Communes aux démarches en ligne : pôle numérique de Saint-Rémy de Provence et de Mouriès par exemple.

Déploiement de la fibre : Schéma directeur territorial d'aménagement numérique du Conseil départemental.

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des compétences internes</li> <li>- Engagement effectif dans la dématérialisation et dans les smart territoire</li> <li>- Portage par les communes de services accompagnant les habitants sur le numérique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fibre : déploiement en cours mais des dysfonctionnements (déploiement horizontal, malfaçons, éligibilité et raccordement)</li> </ul>
<b>Enjeux</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre l'accès à tous via le numérique : accessibilité personnes en situation de handicaps ; fibre et téléphone</li> </ul>	

- Réduire l'empreinte numérique
- Se protéger- Cyber sécurité
- Utiliser tous les atouts numériques pour préserver la ressource et rendre le service public plus efficient
- Permettre l'accès à tous via le numérique : accessibilité personnes en situation de handicaps
- Réduire la fracture numérique
- Télétravail
- Open data et notamment potentialités de données environnementales